

Janvier 2022**FICHE 1 : L'INCENDIE**

Dans un domaine où la réglementation évolue régulièrement, le Sgen-CFDT recommande de consulter deux supports en ligne.

1/ Le site de l'Observatoire national de la sécurité

des établissements scolaires (ONS) : L'Observatoire étudie l'état des bâtiments et des équipements, évalue les conditions de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de mise en sûreté en cas de risque majeur des établissements d'enseignement.

Cet organisme est placé auprès du ministère de l'Éducation nationale. La rubrique « fiches de prévention 1er et 2nd degré » (<http://ons.education.gouv.fr>) donne accès à huit fiches :



- le registre de sécurité incendie (<https://huit.re/NFn9JMny>) ;
- Les exercices d'évacuation incendie (<https://huit.re/7dwjH6uR>) ;
- le service de sécurité incendie (<https://huit.re/r46qmXK6>) ;
- les plans et consignes de sécurité (<https://huit.re/akZ4HyL0>) ;
- faciliter l'accès et l'intervention des secours (<https://huit.re/qcYQr6vg>) ;
- les extincteurs (<https://huit.re/YV9gb-Em>) ;
- la réglementation particulière dans les internats (<https://huit.re/cKJ5zFQE>) ;
- les espaces d'attente sécurisés, ou EAS (<https://huit.re/F9aZFKhD>).

2/ Le référentiel du directeur d'école,

de Christian Peynaud, inspecteur Santé et sécurité au travail, de l'académie de Clermont-Ferrand (<https://huit.re/xYT-ssm5>) .

Points abordés :

- le classement des établissements recevant du public (ERP) par type et catégorie ;
- la commission de sécurité incendie (périodicité, procédure de visite, avis...) ;
- le registre de sécurité incendie ;
- l'équipement d'alarme incendie, l'éclairage de sécurité, les déclencheurs manuels ;
- les extincteurs ;

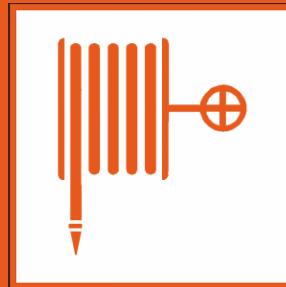
- les issues de secours ;
- les rideaux, tentures, décorations et les matériaux verriers ;
- les consignes et les plans ;
- les exercices d'évacuation.

Ce référentiel de 80 pages est un document remarquable qui aborde également toutes les questions liées aux problématiques d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les établissements du 1er degré.

C'est certainement la consigne de sécurité la plus connue et la plus appliquée dans l'Éducation nationale (exercices d'évacuation), mais la réglementation évolue régulièrement (espace d'attente).



Le Sgen-CFDT demande que les personnels bénéficient d'une formation et d'une remise à niveau automatique et périodique.



Plus d'information :

Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
www.sgen-cfdt.fr